

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 19 janvier 2023, à 19 h 30 à la salle de rencontres du siège social de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Mario Lemay, président
- Monsieur Stéphane Williams, premier vice-président
- Monsieur Martin Damphousse, deuxième vice-président
- Monsieur Claude Dalpé, directeur
- Madame Sylvie Beaulieu, directrice
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur

Monsieur Yves Lanthier, secrétaire-trésorier ainsi que Mesdames Amélie Poirier, membre substitut de la Ville de Sainte-Julie et Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présents.

Résolution 23-5381 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2023

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil appuyé par Madame Sylvie Beaulieu il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 19 janvier 2023 tenue à 19 h 30 à la salle de rencontres du siège social de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

L'ordre du jour est le suivant :

- | | |
|--------------------|--|
| Résolution 23-5382 | Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 |
| Résolution 23-5383 | Poste contremaitre - Recommandations |
| Résolution 23-5384 | Approbation des dépenses du 8 décembre 2022 au 19 janvier 2023 |
| Résolution 23-5385 | Levée de l'assemblée |

Entrée en vigueur : 19-01-2023

Résolution 23-5382 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria appuyé par Monsieur Stéphan Williams il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 7 décembre 2022.

Entrée en vigueur : 19-01-2023

Résolution 23-5383 POSTE CONTREMAÎTRE - RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Régie a affiché un poste de contremaitre le 8 novembre 2022 afin de combler ce nouveau poste et qu'un technicien à l'entretien, employé d'expérience à la Régie depuis plus de 30 ans a postulé sur le dit poste;

CONSIDÉRANT QUE l'employé est passé par le processus régulier d'embauche de personnel cadre de la Régie, soit une entrevue ainsi qu'une évaluation de potentiel par une firme externe, que les conclusions sont positives dans les deux cas et que le directeur général recommande la nomination de Monsieur Benoit Rajotte;

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de Monsieur Martin Damphousse appuyé par Monsieur Claude Dalpé il est unanimement résolu d'approuver nomination de Monsieur Benoit Rajotte au poste de contremaitre effectif dès le lundi 23 janvier; un bilan sera effectué dans six mois par le directeur général.

Entrée en vigueur : 19-01-2023

Résolution 23-5384

APPROBATION DES DÉPENSES DU 8 DÉCEMBRE 2022 AU 19 JANVIER 2023

Sur proposition de Monsieur Stéphan Williams appuyé par Monsieur Gaétan Marcil, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 8 décembre 2022 au 19 janvier 2023.

Entrée en vigueur : 19-01-2023

PROCHAINE SÉANCE

Tel que fixé statutairement par la résolution 84-651, la prochaine séance régulière des membres du conseil d'administration se tiendra le jeudi 16 février 2023 à 20 h 30 à la salle de rencontre de la RIEP;

Entrée en vigueur : 19-01-2023

Résolution 23-5385

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria appuyé par Monsieur Claude Dalpé il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 19-01-2023

.....
Président

.....
Secrétaire-trésorier